



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT  
02.40.27.51.96  
accueil@corsept.fr

**Procès- Verbal  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 juin 2023**



L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué le 31 mai 2023 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence de Monique ERZBERGER, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de Corsept.

**Présent(e)s :** Clémence ALBERT, Ferial BEN MEHAL, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Alain GESLOT, Catherine GESLOT, Michel GOURHAND, Virginie GUERIN, Anne-Marie HERISSE, Sylvie LAJON, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU, Hubert PITARD.

**Absent(e)s représenté(e)s :**

Hervé GENTES avec pouvoir à Monique ERZBERGER.  
Thierry BOLTEAU avec pouvoir à Sylvie LAJON.  
Josselin LE CADRE avec pouvoir à Jean-Michel EMPROU.  
Yvan PEIGNET avec pouvoir à Michel GOURHAND.  
Arnaud MORANTIN avec pouvoir à Olivier MAES.

**Absent(e)s excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

Léticia FAUST  
Mathilde OLLIER

**Secrétaire de séance :** Alain GESLOT

Conseiller(e)s en exercice : 23    Quorum : 12    Présent(e)s : 16    Pouvoirs : 5    Votant(e)s : 21  
Quorum atteint  
Début à 19h05    Fin à 19h32

1. Institutions et Vie politique - Désignation d'un(e) Secrétaire de séance
2. Institutions et Vie politique – Elections sénatoriales 2023 : désignation des délégués et suppléants



Monique ERZBERGER, agissant en lieu et place du Maire (absent lors de cette séance), a procédé à l'appel de chaque conseiller municipal et a constaté que le quorum était atteint. Une lecture des motifs de cette convocation a été faite en introduction.

**1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

N°048-2023

**Vu** l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein et au début de chaque séance, son ou sa secrétaire de séance ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- **NOMMER** Alain GESLOT comme secrétaire de séance.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

**2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS**

N° 049-2023

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2023.**

**Vu** le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre 2023.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 relatif à la désignation des délégués et suppléants par les Conseils Municipaux en vue de l'élection sénatoriale.

**Vu** la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148.

**Considérant** que le Conseil Municipal de Corsept doit désigner simultanément 7 délégués titulaires et 4 suppléants pour participer au vote lors de l'élection de 5 sénateurs le dimanche 24 septembre 2023 en Loire Atlantique.

**Considérant** qu'en l'absence de quorum le conseil municipal sera convoqué à titre exceptionnel le mardi 13 juin 2023.

**Considérant** que le bureau électoral est formé par les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents à l'ouverture les plus jeunes du Conseil municipal et que la présidence est assurée par M. le Maire et en l'espèce par la 1ère adjointe Mme ERZBERGER du fait de l'absence de ce dernier.

**Considérant** que la désignation des délégués titulaires et suppléants se fait par un vote sans débat, à bulletin secret, par scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans possibilité de panachage ni vote préférentiel.

**Considérant** que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants et que, en conséquence, l'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

**Considérant** que la proclamation des résultats fera l'objet de l'établissement d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin, qui sera affiché comme il se doit et transmis à la Préfecture dans les délais prévus.

Mme ERZBERGER officiant en lieu et place du Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre connaissance des listes présentées :
  - o LISTE 1 pour Corsept
- De constituer le bureau de vote de la manière suivante :
  - o Présidente : Mme ERZBERGER Monique
  - o 4 scrutateurs :
    - Jean Michel EMPROU
    - Monique LOUE
    - Virginie GUERIN
    - Clémence ALBERT
- Invite les membres du bureau électoral à se prononcer sur les difficultés qui apparaîtraient dans le déroulement du scrutin eu égard aux informations présentées précédemment et en lien avec le cadre réglementaire adressé en amont de ce vote.
- De procéder au vote à bulletin secret, chaque électeur à l'appel de son nom procède au vote. Il est précisé que pour être valable un bulletin doit être sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.
- La Présidente de séance constate sans toucher le bulletin que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom est alors enregistré.
- Après le dernier vote le scrutin est clos.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

A.Nombre de conseillers présents et représentés	21
B.Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
C.Nombre de votants = a-b	21
D.Votes blancs	2
E.Votes nuls	0
F Suffrages exprimés = c-(d+e)	19
Suffrages exprimés pour la liste 1 CORSEPT	19

La liste 1 CORSEPT a 7 délégués titulaires élus et 4 délégués suppléants élus.

Trois exemplaires du procès-verbal des opérations de vote et de son annexe sont dressés et signés par les membres du bureau de vote.

Le Secrétaire de séance,  
Alain GESLOT



Présidente de séance  
Monique ERZBERGER

